



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-02645**

DE : **MME DABRUSIN (TORONTO--DANFORTH)**

DATE : **LE 24 SEPTEMBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ANDY FILLMORE**

---

Réponse du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**l'aide financière**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement tient à remercier les pétitionnaires d'avoir fait part de leurs préoccupations à l'égard de la reconnaissance du monologue comique en tant que forme d'art et d'appuyer les humoristes canadiennes et canadiens par le truchement du financement du secteur des arts.

Divers programmes du ministère du Patrimoine canadien reconnaissent l'humour en tant que discipline artistique admissible, dont le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA), Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC), Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) et le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA).

À ce titre, le Gouvernement du Canada, par le truchement du ministère du Patrimoine canadien, offre un appui financier au secteur de la comédie et de l'humour, par exemple :

- Dans le cadre du FCFSA, le ministère appuie l'École nationale de l'humour à Montréal pour la formation des humoristes qui démontrent un fort potentiel de mener une carrière professionnelle à l'échelle nationale ou internationale.

- Le FCEC appui des projets de construction et de rénovation visant à améliorer les conditions matérielles des espaces culturels, tels que le Salle ComediHa! du Festival international du rire à Québec qui assure un espace dédié à la présentation humoristique.
- Le FCPA a confirmé un financement cette année au Halifax Comedy Festival Society et au Toronto Sketch Comedy Festival, entre autres.

Le Conseil des arts du Canada (Conseil) est une société d'État indépendante qui a été créée en 1957 en vertu d'une loi du Parlement. Il rend compte au Parlement par le biais du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme. Le Conseil est responsable d'établir ses programmes et ses activités de façon indépendante, dans les limites de son mandat.

Le mandat du Conseil est : « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art ». Le Conseil défend l'excellence artistique et investit dans celle-ci par l'entremise d'une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements aux artistes professionnels et aux organismes artistiques du Canada. Les activités financées doivent respecter les critères d'admissibilité publiés par le Conseil et concorder avec son mandat.

En 2017, le Conseil a adopté un modèle de financement non disciplinaire, fondé sur les activités. Le Conseil appuie les activités artistiques de onze « champs de pratique ». Bien que le monologue comique ne soit pas un champ de pratique désigné, le Conseil comprend que la définition générale du théâtre peut inclure des formes pratiquées par les monologuistes, comme le théâtre d'improvisation et la création solo. Le Conseil reconnaît aussi que bon nombre de monologuistes détiennent une formation professionnelle et de l'expérience comme artistes du théâtre.

Les monologuistes qui souhaitent présenter une demande pour recevoir du financement du Conseil ont l'option de créer un profil d'artiste du théâtre, pourvu qu'ils respectent les critères d'admissibilité publiés. Les monologuistes qui répondent à ces critères peuvent ensuite présenter une demande de subvention du Conseil pour des activités qui sont généralement admissibles dans l'un ou l'autre des champs de pratique du Conseil.

Au début juin 2018, le Conseil a tenu une rencontre productive avec des représentants de la Canadian Association of Stand-Up Comedians, où ont notamment eu lieu des discussions sur la place du monologue comique au sein de la communauté artistique et des industries culturelles.

Le Conseil tient compte de tous les commentaires qu'il reçoit. Il continuera d'examiner la façon dont son nouveau modèle de financement répond à l'évolution des arts au Canada.